



Syndicat des Ingénieurs, Cadres, Techniciens
et Agents de Maîtrise Territoriaux
de la Mairie de Villejuif

01.46.78.93.73 – 06.12.54.60.76

ugict.mairie.villejuif@gmail.com

Syndicat des Ouvriers
et Employés Territoriaux
de la Mairie de Villejuif

01.46.78.93.87 – 06.17.44.09.82

la.cgt.villejuif@gmail.com

POURQUOI NOUS CONTINUONS A PARLER DU RIFSEEP :

En décembre 2017, le RIFSEEP a été mis en place à la mairie de Villejuif. La CGT a dénoncé l'arrêté et l'a contesté devant le tribunal administratif parce que celui-ci n'était accompagné d'aucune grille permettant de savoir qui doit toucher combien, et aussi parce qu'à l'époque la concertation des syndicats n'avait pas eu lieu dans les règles. Notre dossier a été rejeté par le tribunal administratif, parce que le préjudice pour la mairie aurait été trop important, mais même le rapporteur public a reconnu que le dispositif n'était pas transparent.

Et quand on ne vous montre pas tout, c'est qu'on vous cache quelque chose.

Aujourd'hui, pratiquement tous les agents de la ville touchent l'IFSE. Mais quand cette prime a été mise en place, elle causait des baisses de salaire. Pour éviter cela, une prime compensatoire a été mise en place. Celle-ci a évité une baisse de salaire. Par contre elle fait perdre à chaque agent de la cotisation retraite ! D'où l'urgence à notre sens de remettre le RIFSEEP sur la table ! Et c'est une urgence : les fonctionnaires perdent déjà du pouvoir d'achat depuis 15 ans avec le gel du point d'indice, et leurs retraites sont particulièrement basses.

L'exigence de la CGT :

**Renégocier le régime indemnitaire auprès de l'employeur !
Obtenir de l'Etat l'Augmentation du Point d'Indice !**

**ASSEMBLEE GENERALE : LE JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021
de 13h30 à 17h, à la BOURSE DU TRAVAIL, 16 rue Jean Jaurès.**

Pour rappel : Vous pouvez déposer une HIS par mois, en prévenant votre chef de service 3 jours à l'avance afin de participer. Il doit justifier un éventuel refus. Les HIS sont cumulables sur trois mois (vous pouvez donc poser 3 heures pour cette fois ci). Le temps de trajet n'est pas compris dans la durée de l'Heure d'Information Syndicale. (Article 6 du Décret n°85-397 du 3 avril 1985)

ET TOUS ENSEMBLE POUR LA JOURNEE D'ACTION DU

5 OCTOBRE 2021

Départ groupé du Local Syndical – 21 rue Sévin – 13h